**ARRÊTÉ**

**PORTANT MAJORATION DU TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES BÉNÉFICIAIRES D’UNE CLAUSE DE CONSERVATION D’INDICE A TITRE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE « PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS ET À L’AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE (P.P.C.R.) »**

**AU 01/01/2019**

**FONCTIONNAIRES RELEVANT DE LA CATÉGORIE A AUTRES QUE LES CADRES D’EMPLOIS MÉDICO-SOCIAUX ET LES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS**

DEUXIÈME ANNÉE DE LA REVALORISATION INDICIAIRE

Le Maire *(Le Président)* de ……………………………,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 notamment l’article 148 ;

*(Pour les fonctionnaires détachés pour stage)* Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

*(Pour les fonctionnaires à temps non complet)* Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

*(Pour les fonctionnaires stagiaires)* Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 modifié portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes / points » ;

Vu le décret n° 2016-1124 du 11 août 2016 portant majoration du traitement de certains fonctionnaires territoriaux bénéficiaires d’une clause de conservation d’indice à titre personnel ;

Considérant que M……………….………….. est fonctionnaire titulaire *(ou fonctionnaire stagiaire)* dans le grade de .............…………….…………. *(préciser le grade)* relevant de la catégorie A ;

Considérant que M…………………………. bénéficie d’un maintien de traitement à titre personnel (I.B. …., I.M. …..) ;

Considérant que le montant maximal de l’abattement annuel prévu pour M……………………. est porté, à compter de la seconde année de sa mise en œuvre au 01/01/2019, de 167 €uros à 389 €uros ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L’indice de traitement conservé à titre personnel constaté au 01/01/2019, soit l’Indice Majoré …….. est augmenté de 5 points d’indice majoré pour être fixé, à cette date, à l’Indice Majoré ………….

**Article 2 :** Monsieur (*Madame)* le *(la)* Directeur Général des Service est chargé de l’exécution présent arrêté sera :

* notifié à l'intéressé*(e)*,

Une ampliation sera adressée à :

* Monsieur le Président du Centre de Gestion,
* Monsieur le Receveur municipal,

Fait à ............................., le .............................

Le Maire *(Le Président),*

Le Maire, *(Le Président)*

- certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire

l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant

le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois

à compter de la présente notification.

Notifié à l’agent le :

Signature :